

Syndicat Mixte des 3 Vallées

Nombre de membres

En exercice : 89
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux Mille VINGT SIX, le 12 février

Date de Convocation : 22 janvier 2026.

Le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à PAVIE, sous la présidence de M. Etienne SAVARY, Président.

Objet

Programme de voirie 2026.

Membres présents : Mme, MM :ALFENORE, AUTIE, BLAY, COUDERC, DAUZIER, EVERLET, FALCO, JACQUART, LABORDE, MICHELIN, MOTTA, ROUCOLLE, ROY, SEMPASTOUS, SERES, URIZZI
Ont reçu pouvoir de vote en leur noms : M.SAVARY de M.DUCOS Alain , M.ROUCOLLE de Mme BIGNON Edith, M.ALFENORE de M.BROQUA Thierry.
M.ALFENORE est nommé secrétaire.

En préalable le Président informe l'assemblée que le comité syndical a été réuni le 5 février 2026 pour traiter de l'affaire citée en objet. Le quorum n'étant pas atteint, il n'avait pas été possible de délibérer valablement. Pour cette raison, il est procédé à la tenue de la présente réunion, au cours de laquelle, en vertu des dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions pourront être prises sans condition de quorum.

Le Président présente alors au Comité Syndical le programme de travaux de voirie 2026, établi conformément aux souhaits formulés par chaque Commune adhérente.

Le financement de ce programme se résume comme suit :

DEPENSES – PROGRAMME TRAVAUX TTC	592 012 €
RECETTES	
Fonds Compensation T.V.A. (N-2)	60 848 €
Subventions	44 885 €
Participation Communes adhérentes	486 279 €
TOTAL RECETTES TTC	592 012 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré DECIDE :

D'ADOPTER le programme de voirie 2026 ainsi que son plan de financement détaillé, annexé à la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président

E.SAVARY

Syndicat Mixte des 3 Vallées - Programme de voirie 2026

Communes	Dépense TTC (Travaux/Maîtrise Œuvre/frais marchés publics)	FCTVA	Subventions	Part. Communales	Total recettes
Auterrive	42 266 €	3 470 €	9 282 €	29 514 €	42 266 €
Barran	67 106 €	8 424 €	8 731 €	49 951 €	67 106 €
Boucagnères	27 575 €	2 789 €	5 256 €	19 530 €	27 575 €
Durban	47 721 €	3 674 €	7 263 €	36 784 €	47 721 €
Haulies	30 684 €	2 909 €	- €	27 775 €	30 684 €
Labarthe	20 906 €	1 680 €	- €	19 226 €	20 906 €
Lasseran	49 086 €	6 062 €	- €	43 024 €	49 086 €
Lasseube Propre	24 794 €	4 772 €	- €	20 022 €	24 794 €
Le Brouilh Monbert	33 381 €	4 757 €	- €	28 624 €	33 381 €
Monferran Plavès	26 678 €	3 060 €	- €	23 618 €	26 678 €
Orbessan	23 672 €	1 922 €	2 583 €	19 167 €	23 672 €
Ornézan	39 062 €	4 881 €	7 263 €	26 918 €	39 062 €
Pessan	70 311 €	3 865 €	- €	66 446 €	70 311 €
Sansan	11 915 €	568 €	- €	11 347 €	11 915 €
Seissan	26 130 €	2 285 €	- €	23 845 €	26 130 €
St Jean le Comtal	34 376 €	4 264 €	- €	30 112 €	34 376 €
Traversères	16 349 €	1 466 €	4 507 €	10 376 €	16 349 €
TOTAL GENERAL	592 012 €	60 848 €	44 885 €	486 279 €	592 012 €